



CARTE D'IDENTIFICATION ULM

ULM			
Appellation ou type	BULLDOG		
Code d'identification	B201SF02333E	Marque d'identification	64WQ
N° de série (ULM de série)	2K14.38.164	Date initiale d'identification	03/06/2014
Lieu d'attache	Voir l'AR de la déclaration d'aptitude au vol		
Titulaire de la préser	te carte d'identification		
Identité	TAILLEPE Joel né(e) le 12/12/1958		
Adresse	Voir l'AR de la déclaration d'aptitude au vol		

- 1 Conformément aux dispositions de l'article R.133-1-2 du code de l'aviation civile, l'ULM identifié ci-dessus est exempté de l'obligation d'obtenir un document de navigabilité pour être utilisé pour la circulation aérienne.
- 2 Ce document n'est valable que sur le territoire de la République Française.
- 3 La durée de validité de la présente carte d'identification est illimitée sous réserve que cette carte soit accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol.
- 4 En cas de cession, une nouvelle carte d'identification doit être demandée. Le détenteur de la carte doit indiquer sur celle-ci la mention «cédé» et la date de cession et remettre au nouveau postulant une déclaration relative à l'état de l'ULM ainsi que les documents associés à l'ULM. Il doit informer de la cession, dans un délai de quinze jours, par recommandé avec accusé de réception, l'autorité ayant délivré la carte. La carte reste valide pendant un mois après la date de cession de l'ULM.
- 5 La présente carte d'identification est invalide :
- si elle n'est pas accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol, ou
- si l'ULM n'est plus apte au voi, ou
- en cas de cession, un mois après la date de cession
- 6 La présente carte d'identification doit être accompagnée:
 - de la fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique de l'ULM
 - de l'accusé réception de la déclaration d'aptitude au vol. daté de moins de 24 mois.
 - d'une licence de station d'aéronef si l'ULM est équipé d'émetteurs radioélectriques.

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Carte d'identification illimitée établie le : 1er Décembre 2021

Document délivré le : 1er Décembre 2021

